



## SYNDICAT CGT DES FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX VILLE - CCAS DE POITIERS ET GRAND POITIERS

### Communiqué de la CGT en réponse au syndicat FO

**Le 4 juin 2021 le comité technique abordait la question de l'harmonisation du régime indemnitaire de l'ensemble des agents de la collectivité. Puis la discussion faisait place aux questions diverses.**

Le syndicat FO posait alors une question sur la police municipale à laquelle Mme la Maire répondait en indiquant qu'une augmentation du régime indemnitaire d'un montant de 100 euros mensuels serait appliquée dès le premier juillet 2021 pour l'ensemble des policiers municipaux

Comme l'explique notre compte rendu de la séance du 4 juin, la méthode de la collectivité nous a fait réagir fortement : pourquoi nous avoir caché cette information alors que depuis six mois nous discutons avec l'employeur et notamment l'adjoint au personnel de la revalorisation de tous les régimes indemnitaires. S'en sont suivis des échanges animés entre la Maire et nos représentants.

**A l'issue du comité technique, le syndicat FO, dans son compte rendu bien vite envoyé à tous les agents et diffusé massivement, affirmait :**

*« Nous trouvons l'attitude d'un des représentants de la CGT inadmissible. Comment peut-on qualifier et dénigrer publiquement des agents de la collectivité de « bon à rien et de personnel non formé ». Nous avons été toutes et tous choqués de cette attitude discriminante et haineuse suscitée par les propos tenus à l'encontre du personnel de la police municipale de Poitiers. Comment expliquer que des propos anti police fleurissent au sein d'un comité technique. De tels discours, nous le savons participent à la mise en place de la destruction de nos institutions. La police municipale, comme l'a rappelé Madame la Maire et comme nous le rappelons aussi est une véritable police de proximité avec une culture de la sécurité favorisant le vouloir vivre ensemble ».*

**Ce compte rendu de FO nous a révoltés, voilà pourquoi nous nous devons de rétablir la vérité.**

Nous tenons donc à l'affirmer de toutes nos forces : ces propos qui nous sont attribués sont totalement imaginaires et mensongers.

**L'écoute ce lundi 21 juin, en la présence du secrétaire de FO, de l'enregistrement de l'instance, le prouve. Ces propos que FO attribue à l'un de nos élus (sans savoir dire lequel) n'ont jamais été tenus. Aucune parole désagréable n'a été dite vis-à-vis de nos collègues policiers municipaux.**

**Nous avons seulement demandé à Mme la Maire une clarification sur les missions de la PM, rappelé aussi que la formation des policiers municipaux est différente de celle des policiers nationaux. L'enregistrement le prouve, nous avons terminé notre intervention par ces propos « les policiers municipaux, comme tous les autres agents de la collectivité, méritent d'être revalorisés»**

Il est excessivement grave que le syndicat FO fasse de telles affirmations sans aucun fondement, cela s'appelle de la diffamation et nous saurons en tirer les conséquences judiciaires s'il le faut. FO évoque au sujet de l'attitude de la CGT « la mise en place de la destruction de nos institutions ».

La CGT l'affirme à son tour : le mensonge, la mauvaise fois, la calomnie, peuvent détruire les institutions. Non, tous les coups ne sont pas permis pour tenter de gagner des voix aux élections professionnelles ; Non, dans les négociations, ce ne sont pas les autres syndicats qui sont les « adversaires » même quand on se définit en toute circonstance comme un syndicat « réformiste ».

La CGT s'inquiète des réactions qu'ont pu avoir nos collègues de la police municipale face à de telles supposées paroles d'un élu CGT. A leur place nous aurions légitimement été choqués.

**La CGT a préféré réagir à froid, après avoir obtenu les preuves sonores de cette affabulation, notre demande d'écoute d'enregistrement ayant pris 15 jours à être concrétisée.**

**La CGT le réaffirme nous sommes toujours au soutien de tous les agents quel que soit leur métier. Vouloir insinuer que nos représentants sont anti police est inacceptable.**

**Nous avons d'ailleurs été les seuls en comité technique à dénoncer au sein de ce service l'absence de déclaration des accidents de service. Cela a amené deux enquêtes du CHSCT à l'issue desquelles le secrétaire CGT du CHSCT a préconisé : le renforcement des équipes pour une intervention plus sécurisée en brigade de trois agents ; le renforcement de la formation ; une visite médicale régulière pour nos collègues souvent victimes d'invectives ou d'agressions ; l'établissement du document unique dans ce service et son suivi par un préventeur affecté au service ; l'éclaircissement des missions de la PM ; l'articulation des missions de la PM avec la Police Nationale ; l'apport d'éducateurs de rue pour dialoguer avec les jeunes ou les personnes précarisées.**

**Comme tous les agents de la collectivité les policiers municipaux subissent le gel du point d'indice, les sous effectifs, la dégradation du climat social, la haine anti fonctionnaires alimentée par les médias. Comme tous les autres collègues, ils ont notre soutien dans leur mission, ceci doit être dit.**

**Concernant les auteurs de cette regrettable méprise envers la CGT, nul doute qu'ils auront tout loisir de s'excuser publiquement.**



**Syndicat CGT des TERRITORIAUX de POITIERS  
47 rue Jean Valade - 86000 POITIERS**

**\*Tél : 05 49 03 52 36 - \*Courriel : [syndicat.cgt.poitiers@gmail.com](mailto:syndicat.cgt.poitiers@gmail.com)  
\*Web : [www.cgterritoriauxpoitiers.org](http://www.cgterritoriauxpoitiers.org) - \*Facebook : [CGTterritoriauxGrandPoitiers](https://www.facebook.com/CGTterritoriauxGrandPoitiers)**

